

## Comptabilité - Exercice 2005 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le décret n° 2003.301 du 2 avril 2003 portant établissement de la liste des pièces justificatives des paiements des communes prévoit notamment qu'en matière de subvention, le paiement est subordonné à une décision de l'autorité compétente. Cette décision peut être le budget primitif (budget principal et budgets annexes, états annexes) lorsque le bénéficiaire de la subvention et le montant de celle-ci sont individualisés, ou une délibération du Conseil Municipal.

Le vote du budget primitif 2005 interviendra le 24 février 2005.

Aussi, pour permettre le versement :

- des sommes venant à échéance avant cette date au titre des conventions et avenants passés par la commune,

- de tout ou partie des subventions accordées aux associations de notre ville, leur assurant un fonctionnement correct,

le Conseil Municipal est appelé à :

- décider d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes qui représentent un montant global de 3 331 551,90 € et d'inscrire par anticipation au budget les crédits nécessaires,

- autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

Services Imputations	Libellés	Montants crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
<b>Service 10042</b> 65 422 6574	Sport et jeunesse - Autres activités pour les jeunes - Subvention de fonctionnement	60 420,00	60 419,50	Centre International de Séjour	Versement février 2005
<b>Service 20200</b> 65 520 65736	Interventions sociales - Services communs - Subvention de fonctionnement au CCAS	1 362 520,00	1 362 520,00	CCAS	Fonctionnement janvier et février 2005 Versement mensuel de 681 260 €
<b>Service 20300</b> 65 40 6574 4824	Sport et jeunesse - Services communs - Subvention de fonctionnement au sport de haut niveau	90 822,00	90 821,40	BBCD - BRC Association - ESB «F» - ESB «M»	Mensualisation des contrats d'objectifs - Janvier - Février 2005
<b>Service 20400</b> 65 020 6574	Administration générale de la collectivité - Subvention de fonctionnement - Crédits à répartir	152 450,00	152 450,00	Comité des Oeuvres Sociales du Personnel de la Ville de Besançon	Versement sur note de service
<b>Service 30200</b> 65 90 6572 95056	Interventions économiques - Subvention d'équipement - Aménagement Place Cassin	245 601,00	245 601,00	SAIEMB	Versement sur note de service
65 90 6572 95074	Interventions économiques - Subvention d'équipement Place Cassin - Aménagement du restaurant	192 537,00	192 537,00	SAIEMB	Versement sur note de service
<b>Service 41000</b> 65 313 6574	Culture - Théâtres - Subvention de fonctionnement	531 295,00	339 069,00	Association Espace Besançon Planoise	Echéance 01/2/2005 - Contrat 31/01/03
			192 226,00	Centre Dramatique National de Franche-Comté	Echéance 15/02/2005 - Contrat 06/03/02
<b>Service 41028</b> 65 311 6574	Culture - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - Subvention de fonctionnement	344 627,00	344 627,00	Opéra Théâtre de Besançon Didier BRUNEL	Echéance 01/02/2005 - Contrat du 10/07/02

Services Imputations	Libellés	Montants crédits à ouvrir	Montant versements	Organismes bénéficiaires	Modalités particulières de versement et observations
<b>Service 44000</b>					
65 64 6574 93013	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Antenne Petite Enfance - Crèches Haltes Garderies	13 606,00	13 606,00	Antenne Petite Enfance	Versement par douzième soit 6 803 € par mois
65 64 6574 95029	Crèches et garderies- Subvention de fonctionnement - Antenne Petite Enfance - CLSH	352,00	352,00	Antenne Petite Enfance	Versement par douzième soit 176 € par mois
65 64 6574 93014	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Maison Verte	5 940,00	5 940,00	Maison Verte	Versement par douzième soit 2 970 € par mois
65 64 6574 94022	Crèches et garderies - Subvention de fonctionnement - Mutualité du Doubs - Relais assistantes maternelles	3 808,00	3 808,00	Mutualité du Doubs	Versement par douzième soit 1 904 € par mois
<b>Service 47030</b>					
65 422 6574	Sport et jeunesse - Autres activités pour les jeunes - Subventions de fonctionnement	225 553,00	35 150,00	MJC Palente	Versements sur notes de service 1er acompte en janvier 2005 - Convention du 15/05/2003
			32 395,00	Comité Quartier Rosemont Saint-Ferjeux	1er acompte en janvier 2005 - Convention du 07/03/2003
			28 585,00	ASEP Foyer des Jeunes Travailleurs	1er acompte en janvier 2005 - Convention du 17/03/2003
			24 416,00	MJC Besançon Clairs-Soleils	1er acompte en janvier 2005 - Convention du 14/04/2003
			94 717,00	Les Francas	Versement février 2005 - Délibération 20/12/2004 - Convention 03/06/2003
			10 290,00	CRIJ	
<b>Service 47040</b>					
65 522 6574	Interventions sociales - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence - Subvention de fonctionnement	102 022,00	90 137,00	ADDSEA	Versements sur notes de service 1er acompte en janvier 2005 - Convention 05/07/2004
			11 885,00	AAVI	1er acompte en février 2005 - Convention du 30/09/2003
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 331 553,00</b>	<b>3 331 551,90</b>		

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 2005.*